



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2019

La fiscalité locale reste inchangée

### **1. Budget général**

Le conseil municipal adopte les comptes administratifs et de gestion du receveur de l'année 2018. Cet exercice se termine avec un excédent de 533 349 € en fonctionnement.

Pour 2019, les dépenses et recette de fonctionnement s'élèvent à 2 703 280 €. Pour la section investissement, les dépenses de l'ordre de 2 032 081 € concernent pour les plus importants travaux : l'enfouissement des réseaux au centre bourg (532 000 €), les travaux de voirie (80 000 €), de bâtiments scolaires (80 500€), de restauration du patrimoine (49 000 €), d'éclairage public (47 000 €), d'achat de matériel et mobilier (47 500 €), la gestion des eaux pluviales (22 000 €), la mise aux normes handicap (20 000 €), terrain de sport (13 500 €).

Le Conseil adopte ce budget primitif.

### **2. Taux de la fiscalité locale**

Considérant les besoins de financement, les résultats budgétaires et la revalorisation des bases, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux qui se maintiennent à 15,72 % pour la taxe foncière, 16,27 % pour le foncier bâti et 57,72 % pour le non bâti.

### **3. Demande de subvention**

Le Conseil Départemental a attribué une dotation de 44 300 € dans la cadre du plan ACTIV 3 permettant de déposer trois dossiers. Le Conseil décide de ne retenir qu'un seul dossier concernant l'enfouissement des réseaux secs et la réfection des réseaux humides, les frais d'enfouissement du réseau électrique sont pris en charge par l'opérateur SRD (dans le cadre d'un plan général de mise en sécurité des réseaux de distribution) et le réseau d'eau potable par Eaux de Vienne-Siveer.

### **4. Éclairage public**

La commune a concédé la gestion de ce réseau au syndicat Énergie-Vienne. Pour améliorer leur offre de service, il propose un contrat « Vision Plus » assurant la pose provisoire de lanternes et de mâts défectueux en attendant la livraison du matériel demandé. Le Conseil approuve cet avenant.

### **5. Attribution des crédits scolaires**

Le Conseil adopte la proposition de revaloriser les subventions aux écoles :

- 95 € / enfant (contre 94 € l'an passé) pour l'école élémentaire
- 83 € / enfant (contre 82 € en 2018) pour l'école maternelle
- 21 € / enfant (contre 20 € en 2018) pour les sorties scolaires.

### **6. Questions diverses**

**Signalétique** : des devis ont été demandés pour l'implantation d'un totem (30<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte), du plan de la commune, et divers panneaux (devise républicaine pour le fronton de la mairie, arbres de la laïcité, salle M. Bouchet)

**Voie** : des désordres ont été notifiés à l'entreprise qui a réalisé les travaux de la route de Vouzailles. Ils seront repris à leur charge début juin.

**Dénomination exacte des rues** et numérotation des bâtiments pour faciliter la distribution des équipements internet.